



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

**03 NOV. 2025**

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-103**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association LES PAPY MOBS**

Vu la délibération n° Ma-DEL-2025-059 du 02 Avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la Commune ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2025-033 du 19 Mars 2025 portant approbation des subventions aux associations au titre du budget 2025 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-075 en date du 20 juin 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue ;

Considérant la demande formulée par courrier du 23 Août 2025 par l'Association LES PAPY MOBS, représentée par son Président, M. Cédric PERSAN, sollicitant une subvention exceptionnelle ;

Considérant que l'Association LES PAPY MOBS a organisé la Fête de la Mobyette sur la Commune de Quillan du 19 au 21 septembre 2025 ;

Considérant que l'Association LES PAPY MOBS s'implique activement en organisant des manifestations, la Commune a décidé de les soutenir financièrement ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association LES PAPY MOBS d'un montant de 1.200 euros.
2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2025.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

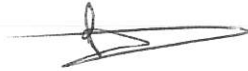
Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2025-103****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-11-03T10-40-53.00 ( MI264990021 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-103-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association  
LES PAPY MOBS**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2025-103.PDF](#)**Préparé**

Date 03/11/25 à 10:40

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 03/11/25 à 10:40

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 03/11/25 à 10:46